



Conseil d'administration

309^e session, Genève, novembre 2010

GB.309/5

POUR INFORMATION

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés

Aperçu

Questions traitées

Le présent document rend compte des mesures prises par le BIT pour améliorer la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés compte tenu des graves difficultés socio-économiques auxquelles est confrontée la population palestinienne.

Incidences sur le plan des politiques

Aucune.

Incidences financières

Aucune.

Mesure demandée

Paragraphe 18.

Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence

BIT: *Rapport du Directeur général: Annexe. La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, Conférence internationale du Travail, 99^e session, Genève, 2010.

Contexte

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis et des activités que le BIT prévoit d'entreprendre dans le cadre du programme de coopération technique mis en place dans les territoires arabes occupés. Il fait le point sur le programme de travail mis en œuvre par le BIT en collaboration avec le ministère du Travail de l'Autorité palestinienne, la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) et la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA) depuis le dernier rapport d'activité, présenté en novembre 2009. Le présent rapport attire l'attention sur l'action menée par le BIT pour améliorer la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés compte tenu des graves difficultés socio-économiques rencontrées par la population et des initiatives nationales définies par le programme du gouvernement palestinien.
2. Pendant la période prise en considération, une certaine amélioration de la situation économique a été constatée. Cette amélioration peut être attribuée à une accélération de la croissance et à un taux d'emploi légèrement plus élevé – 31,2 pour cent pendant le dernier trimestre de 2009 contre 29,8 pour cent pendant le dernier trimestre de 2008 –, lequel reste cependant très faible par rapport aux autres pays. Gaza et la Rive occidentale n'ont pas connu le même taux de croissance, et les bases de la reprise restent fragiles dans la mesure où celle-ci est principalement alimentée par l'aide extérieure. Le taux de croissance réel du PIB est estimé à 8,5 pour cent dans la Rive occidentale et à seulement 1 pour cent à Gaza. Le taux de chômage à Gaza (38,7 pour cent en 2009) est l'un des plus élevés dans le monde, et la population qui dépend largement de l'aide étrangère continue de vivre dans une grande pauvreté (70 pour cent des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté de 1 dollar E.-U. par jour)¹. Le secteur public a atteint les limites de sa capacité d'absorption tandis que le secteur privé se révèle incapable de créer suffisamment d'emplois pour absorber des travailleurs toujours plus nombreux et toujours plus jeunes. Ceux-ci n'ont donc d'autre choix que celui de travailler dans l'économie informelle, souvent dans des conditions précaires et sans une protection sociale digne de ce nom.
3. La circulation des personnes et des biens entre la Rive occidentale et Gaza et à l'intérieur de ces deux territoires continue d'être entravée par un système complexe de bouclages et de permis, qui a de graves répercussions sur les droits fondamentaux des Palestiniens, à savoir notamment la liberté de mouvement, le droit à l'éducation et le droit au travail. De telles restrictions séparent les communautés palestiniennes et les empêchent d'accéder à leurs lieux de travail, terres et entreprises ainsi qu'aux services sociaux de base et aggravent la dépendance de la population vis-à-vis de l'aide internationale.

Etat d'avancement général

4. Pendant la période considérée, le ministère du Travail de l'Autorité palestinienne a élaboré une stratégie pour le travail qui complète et précise les principales composantes du programme du gouvernement et place l'emploi au tout premier rang des priorités nationales. Cette stratégie entend compenser l'absence de stratégie nationale de l'emploi, remédier à la fragilité des liens qui existent entre emploi et formation professionnelle et répondre à la nécessité de renforcer le rôle du secteur privé et des partenaires sociaux. Elle met surtout l'accent sur les priorités suivantes: 1) mise en place des conditions nécessaires à la création de travail décent; 2) développement de la formation professionnelle; 3) promotion du secteur coopératif; 4) amélioration des conditions de travail;

¹ Bureau central de statistique palestinien, enquêtes sur la population active, 2008-09.

5) consultation et dialogue social effectif; et 6) renforcement de la coopération régionale et internationale.

5. Le BIT met en œuvre un programme de coopération technique dont le montant s'élève aujourd'hui à 4 millions de dollars E.-U. et qui est financé par l'Arabie saoudite, la Turquie, la Banque islamique de développement, le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) et l'OIT. Ces fonds ont permis au Bureau de financer la présence de l'Organisation tant à Gaza que sur la Rive occidentale. Elle compte aujourd'hui sur le terrain un représentant, un administrateur de programme, des administrateurs locaux de projets ainsi que du personnel d'appui. Le programme a été analysé, et un ensemble cohérent de propositions ont été formulées. A cet égard, il convient de noter qu'une réunion organisée en marge de la présente session du Conseil d'administration offrira l'occasion de promouvoir et de concrétiser l'appui au programme de coopération technique du BIT dans les territoires palestiniens occupés. Les mesures proposées visent à réactiver le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale et à promouvoir le mouvement coopératif, le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et la formation professionnelle à Gaza, tout en encourageant le tripartisme et le dialogue social. Un programme prioritaire de promotion du travail décent est actuellement examiné avec les mandants palestiniens.

Examen des progrès accomplis et des résultats obtenus dans les principaux domaines d'activité

Renforcer la gouvernance du marché du travail

6. Pour appuyer les réformes en cours et les principales composantes de la stratégie pour le travail, le BIT continue de fournir une assistance technique au ministère du Travail de l'Autorité palestinienne. La stratégie pour le travail appuie la création d'agences nationales spécialisées, indépendantes et semi-publiques pour mettre en œuvre les politiques et fournir des services plus efficaces. Le BIT a conclu un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue de renforcer les capacités du ministère du Travail de l'Autorité palestinienne par la mise en place d'une unité de consultation technique. Cette unité s'appuie sur les programmes de renforcement des capacités institutionnelles du PNUD et l'expertise technique du BIT. Elle aidera le ministère du Travail de l'Autorité palestinienne à réaliser ses priorités, notamment l'institutionnalisation de systèmes de contrôle et d'évaluation garantissant une mise en œuvre efficace de ses programmes et projets.
7. Le gouvernement a réaffirmé sa volonté de redynamiser le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale. L'Autorité palestinienne a en effet décidé d'allouer annuellement 5 millions de dollars E.-U. pour financer des activités qui débiteront en 2011. Le BIT lui fournit actuellement une assistance technique dans les domaines suivants: réexamen de l'architecture technique et opérationnelle du fonds, établissement de liens stratégiques avec les institutions du travail et les programmes, stratégies et plans sectoriels pertinents et mise en place d'un mécanisme financier transparent géré sur une base tripartite.

Promouvoir la croissance du secteur privé par le développement des entreprises et des coopératives

8. Le BIT a donné au gouvernement et aux partenaires sociaux des conseils techniques concernant la réforme des coopératives. Il a proposé une politique et une stratégie nationales de développement des coopératives ouvrant la voie à l'adoption d'une législation unifiée sur les coopératives. Un document de projet a été approuvé par les principaux acteurs nationaux pour appuyer la création de la Commission générale de réglementation des coopératives, entité semi-autonome chargée de fournir des services d'appui aux coopératives. Ce projet de 3,5 millions de dollars E.-U. a pour but d'aider les coopératives locales à devenir des entreprises viables appartenant à leurs membres et gérées par eux, qui créent des emplois pour les chômeurs et contribuent au développement économique et social national.
9. Pour accompagner les efforts du gouvernement visant à stimuler les petites et microentreprises, le BIT a piloté, à la demande du Premier ministre et sous la direction du ministère de l'Economie nationale, l'élaboration d'une politique nationale des PME fondée sur une analyse de l'environnement des entreprises. Cette politique entend dynamiser le secteur des micro, petites et moyennes entreprises et le rendre à même de créer différents types d'emplois durables et décents. Un cadre d'action a été présenté aux partenaires nationaux en mai 2010. Il met l'accent sur les aspects suivants: cadre juridique, politique et réglementaire des micro, petites et moyennes entreprises, renforcement de leur accès aux marchés et aux services, amélioration de leur représentation, de la défense de leurs intérêts et de leur dialogue avec le gouvernement et collecte de données sur leur développement pour remédier à l'actuel déficit de connaissances en la matière. Un projet portant sur les éléments clés de la politique a été élaboré et des fonds devront être dégagés pour le mettre en œuvre.
10. En collaboration avec le PNUD, le BIT a également aidé les ministères du Travail et de l'Enseignement supérieur à promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes des deux sexes en exécutant le module de formation «Tout savoir sur l'entreprise» dans les écoles secondaires et professionnelles. Une stratégie analogue destinée à d'autres institutions est actuellement élaborée pour assurer l'adaptation des programmes aux réalités locales compte tenu de l'étude d'impact. Cette initiative a été complétée par la mise en œuvre du programme «Get Ahead for Women in Enterprise» sur la base d'interventions similaires menées dans d'autres pays de la région.
11. Le BIT s'est associé à l'ASDI pour stimuler la croissance du secteur privé en renforçant les capacités de la FPCCIA afin qu'elle puisse mieux défendre les intérêts des organisations d'employeurs. Sur la base des résultats de l'enquête menée auprès des dirigeants de petites et moyennes entreprises dans les seize gouvernorats des territoires arabes occupés et d'une évaluation des lacunes en matière de capacités de la fédération et des chambres affiliées, un projet pour l'avenir a été élaboré. La prochaine étape du projet consistera principalement en la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie de développement des capacités et de croissance axée sur les résultats et les recommandations des évaluations et aidera la fédération et les chambres à jouer un rôle central dans le développement d'un secteur privé viable et ouvert à tous.

Mesures prises par le BIT concernant Gaza

12. Sur la base du programme d'urgence de l'OIT mis en œuvre à Gaza en 2009, le BIT a continué d'aider les partenaires locaux à améliorer la productivité et à favoriser la création d'activités génératrices de revenus, à élargir les possibilités professionnelles et à renforcer

le potentiel de création d'emplois sur les marchés locaux du travail. Compte tenu du bouclage prolongé de Gaza et de l'interdiction d'y importer des matières premières et des marchandises, le BIT a mené, en partenariat avec les partenaires locaux, plusieurs actions ayant pour objectifs de combler le déficit de compétences dans le secteur du bâtiment, de promouvoir la création d'emplois d'urgence par la construction de lieux d'hébergement écologiques et de favoriser l'emploi des jeunes par des dispositifs renforcés d'information et d'acquisition des connaissances. A Gaza, le programme est financé par le Koweït et subventionne la construction de maisons bâties conformément à une nouvelle technique privilégiant l'utilisation de briques de terre compressée. Le BIT a également contribué à l'élaboration d'une base de données recensant les entreprises du bâtiment, les corps de métier et les travailleurs qualifiés susceptibles de devenir des prestataires de services. Les enseignements tirés de ces interventions stratégiques ont été transcrits dans des documents de projet pour lesquels des efforts de mobilisation de ressources sont actuellement entrepris.

Promouvoir le tripartisme et le dialogue social

13. Le BIT a contribué à la réactivation de la Commission nationale tripartite qui, dans sa déclaration de février 2010, a défini ses grandes orientations, son plan d'action et son cadre institutionnel. Cette déclaration met l'accent sur l'amélioration des relations professionnelles, la mise en place d'une bonne gouvernance du marché du travail, le réexamen des conventions collectives sur la base des normes arabes et internationales, le développement et le renforcement de l'administration et de l'inspection du travail ainsi que sur la réforme du droit du travail. Elle souligne également le rôle important que doivent jouer des organisations d'employeurs et de travailleurs libres, fortes et indépendantes. Pour traduire ces grandes orientations en un plan d'action, le BIT a élaboré une stratégie de dialogue social et une stratégie de l'inspection du travail dont les composantes seront mises en œuvre dans le cadre d'un projet de coopération technique pour lequel il faut aussi trouver des fonds.
14. Pour appuyer cette initiative, le BIT met actuellement en œuvre des programmes de renforcement des capacités à l'intention des partenaires sociaux. Il appuie également le passage au stade opérationnel de l'unité juridique du PGFTU chargée de fournir des avis et des services juridiques aux travailleurs palestiniens employés en Israël.

Protection sociale

15. Un état des lieux de la situation de la population palestinienne en matière de protection sociale a été réalisé et ses résultats permettront de donner au gouvernement des recommandations sur les politiques à mener. L'Autorité palestinienne en avait fait la demande pour alimenter la réflexion en cours sur les réformes à introduire dans ce domaine, compte tenu des disparités existantes en matière de niveau de vie et de chômage.

Contribuer à l'indépendance économique des femmes

16. Dans le cadre du projet du Fonds pour la réalisation des OMD sur l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes, le BIT a mené plusieurs actions qui ont débouché sur la création de la Commission nationale pour l'emploi des femmes, instance consultative en matière d'élaboration des politiques. Les questions d'égalité entre hommes et femmes ont été pleinement intégrées dans les stratégies des institutions locales par la mise en place d'audits participatifs sur la question, de statistiques ventilées par sexe et de services de développement des entreprises ciblant les femmes.

Prochaines étapes

17. Les propositions de projet s'inscrivent dans le cadre d'un programme de promotion du travail décent actuellement mis au point pour le territoire palestinien occupé, qui consiste en un ensemble cohérent de mesures relatives à la promotion de l'emploi, aux droits au travail, à la protection sociale et au dialogue social. Le programme prend en compte les principes essentiels de l'Agenda du travail décent et appuie les initiatives nationales visant à remédier aux déficits de travail décent et à renforcer les capacités d'intégration du travail décent dans les politiques économiques et sociales.
18. Le Conseil d'administration est invité à prendre note de ces faits nouveaux et de la démarche que propose d'adopter le BIT dans le cadre du programme renforcé de coopération technique et à donner, si nécessaire, des orientations quant aux prochaines étapes de sa mise en œuvre.

Genève, le 14 octobre 2010

Document soumis pour information